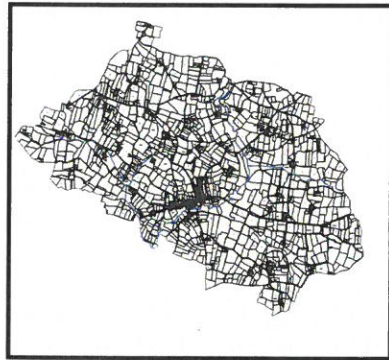


DÉPARTEMENT DU  
MAINE ET LOIRE

Commune d'Aviré

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**



Vu pour être annexé à la délibération du conseil  
municipal en date du

Echelle : 1/3500e

Secteurs soumis au droit de préemption urbain  
en application de l'article L.211.1 du Code  
de l'Urbanisme

